

TRAVAUX EN HAUTEUR : PORT DU HARNAIS ET SECURISATION DES EPI ANTICHUTE

Pour prévenir les chutes lors de travaux en hauteur

LES DÉPLACEMENTS SUR CORDES ET LES ANCRAGES PERMANENTS NE SERONT PAS TRAITÉS DANS CETTE FORMATION CONFORMÉMENT À LA RECOMMANDATION

R431 CTN DU BTP (7 JUIN 2007)



DUREE

2 jours – 14 heures

OBJECTIFS

- Evoluer en toute sécurité sur son support d'activité professionnelle
- Appliquer les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur
- Evaluer les risques de chute de hauteur et choisir les moyens de protection approprié
- Utiliser, vérifier et entretenir un harnais de sécurité et ses systèmes antichute

POUR QUI

- Toute personne exposée aux risques de chutes dans le cadre de son activité

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Apports théoriques, exercices pratiques.

EVALUATION

Questionnaire de positionnement.

Evaluation formative.

Evaluation de la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement, de la prestation du formateur.

MOYENS D'ENCADREMENT

Intervenant en Sécurité/Travaux en Hauteur et sur Cordes CATSC/CQP/MNPS

LIVRABLES

Livret de formation.

DELAIS D'ACCES

Inter : selon calendrier

Intra : en concertation avec l'entreprise

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux PMR.

Autres handicaps : nous contacter pour mise en place des moyens de compensation.

TARIF

Nous consulter.

PROGRAMME

I. LES RISQUES DE CHUTE DE HAUTEUR

- Les chutes de hauteur et leurs conséquences
- Les facteurs risques de chute de hauteur : les évaluer, les caractériser et les identifier
- Les situations dangereuses : analyser la situation et l'environnement de travail

II. LE CADRE REGLEMENTAIRE

- Le contexte réglementaire
- La responsabilité de l'employeur et du salarié
- Les principes généraux de prévention
- Les acteurs de la prévention
- Le choix de la protection

III. LE CHOIX DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE (EPC) LORS DE TRAVAUX EN HAUTEUR

- Les équipements permanents : les garde-corps, plates-formes, escaliers, échelles, crinoline
- Les équipements temporaires non mécanisés : les échafaudages et dispositifs de recueils souples
- Les équipements temporaires mécanisés : les plates-formes élévatrices

IV. LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) LORS DE TRAVAUX EN HAUTEUR

- Les différents types d'EPI : les conditions préalables au recours à un EPI
- Les différents types de systèmes de protection
- Les composant des systèmes de protection et le point d'ancrage
- Les composants d'un système d'arrêt des chutes
- Éléments de liaison pour l'arrêt de chute
- Les connecteurs, les longes de retenue, les longes de positionnement, le casque

V. LA GESTION DES EPI

- Les différents types de contrôles
- La durée de vie, la durée d'utilisation, et la garantie
- La maintenance et le stockage

VI. PARTIE PRATIQUE : EXERCICES SPECIFIQUES AU PORT DU HARNAIS

- Analyse du chantier : reconnaissance des sites, modalités d'accès, ...
- Mise en œuvre et réglages des moyens de protection du travail en hauteur
- Installation d'une ligne de vie provisoire et sécurisation du poste de travail (ligne de vie horizontale)
- Réalisation de points d'ancrages temporaires
- Déplacement avec corde et anti-chutes - Repliement et bonnes pratiques
- Test de suspension

VALIDATION

Attestation de fin de formation.

VALIDITE

- Recyclage obligatoire à définir par l'employeur en fonction des opérations effectuées.
- Une périodicité de 3 ans maximum est recommandée



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com